

Bon de commande 2021

COMMERCES

SERVICES A LA CARTE

PRIX

Site internet

Parution de votre établissement sur notre site internet (photo, description et coordonnées)*

60 €

Article sur le blog "On vous dit tout"
Valorisation de vos produits

30 €

Base de données

Gestion et mise à jour de vos données dans la base régionale touristique Decibelles Data

20 €

Boutique en ligne

Vente de vos cartes cadeaux 10€/ 20€/ 50€/ 100€ au comptoir et en ligne valables sur 2021

50€

Votre boutique en ligne sur notre site internet (limitation à 20 produits)

200 €

Location d'espaces

Location de la vitrine de l'OT à Nuits-Saint-Georges :

- pour une période de 15 jours
- pour une période d'1 mois

30 €

50 €

Location d'une case 50x50 dans la boutique de Gevrey-Chambertin ou/et de Nuits-St-Georges :

- pour une période d'1 mois
- pour une période d'1 trimestre
- pour une période d'1 semestre
- pour 1 an

Pour 1 site Pour 2 sites

30 € 50 €

80 € 150 €

150 € 250 €

250 € 400 €

Location de la Halle

Privatisation de la Halle-Chambertin pour votre événement (lancement d'un produit...) 25 personnes maxi

Location à la demi-journée/journée/soirée

- Formule simple de type location de salle
- Formule séminaire : location de salle, mise à disposition d'un écran, vidéoprojecteur, sono, 25 chaises et service de ménage
- Formule tout inclus : location de salle, mise à disposition d'un écran, vidéoprojecteur, sono, 25 chaises, service de ménage, dégustation commentée et 6 amuses-bouche salés/sucrés par personne

250 €

+ Caution 500€

500 €

+ Caution 500€

1000 €

+ Caution 500€



Communication

Promotion de vos offres/événements sur nos 2 écrans dynamiques de Gevrey et Nuits :

- pour une période de 2 semaines 50 €
- pour une période d'1 mois 80 €
- pour une période d'1 trimestre 200 €
- pour une période d'1 semestre 300 €
- pour 1 an 500 €

Création de votre visuel fourni au format pdf (1 affiche, flyer ou carte de visite) 20 €

Pop-up sur la home page de notre site internet

- pour une période de 2 semaines 50 €
- pour une période d'1 mois 80 €
- pour une période d'1 trimestre 200 €
- pour une période d'1 semestre 300 €
- pour 1 an 500 €



En devenant partenaire de l'Office de Tourisme, vous aurez accès gratuitement à divers services : réseaux sociaux Facebook pro, newsletter, promotion de vos événements et actualités, intégration de vos nouveautés dans notre dossier et nos communiqués de presse...

Vous pourrez participer à nos éductours en basse-saison et encore être promu lors des bourses d'échanges.

En devenant partenaire, j'accepte :

- que l'OT puisse prendre la main et faire évoluer ma fiche Décibelles Data en cas de besoin
 - de figurer dans le fichier de l'Office de Tourisme et de recevoir les actualités du territoire
- L'adhésion en cours d'année ne donne pas lieu à une proratisation des prix des services.

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT

DATE ET SIGNATURE

MONTANT TOTAL DE VOS SERVICES

.....€

Règlement par chèque : à l'ordre du Trésor Public

Règlement par virement bancaire : FR76 1007 1210 0000 0020 0438 877

EPIC OT GEVREY-NUITS - Maison des Services Publics - 3 rue Jean Moulin - BP 40029 - 21701 Nuits-Saint-Georges Cédex
Tel : 03 80 62 11 17 - SIRET 839 048 428 00016

PRECISIONS

* Qu'est ce que le Système d'Informations Touristiques : Décibelles Data ?

Décibelles Data est la base de données contenant les informations touristiques de la région

Bourgogne-Franche-Comté. Actualisée en temps réel, elle permet de centraliser et diffuser votre offre sur les différents sites internet : région, département et offices de tourisme

Cette base de données est gérée par l'Agence de Développement Touristique de Côte d'Or.

Si vous ne souhaitez pas que l'Office de Tourisme gère votre fiche, merci de contacter directement

Caroline HAILLET : caroline.haillet@cotedor-tourisme.com ou par téléphone au 03 80 63 31 79

** Boutique en ligne

L'Office de Tourisme vous propose de commercialiser vos offres de visite ou événementielles.

Les 20 € permettent la mise en ligne de votre offre sur notre site Internet et l'impression de vos tickets pour les ventes au comptoir dans nos 2 points d'accueil.

Une convention de commercialisation devra être signée entre l'Office de Tourisme et le partenaire.

L'Office de Tourisme appliquera également une commission sur le chiffre d'affaires annuel des ventes engendrées par ce partenariat, à savoir :

- 15 % si inférieur à 3 000 €
- 10 % entre 3 001 € et 10 000 €
- 5 % si supérieur à 10 001 €.